

Compte-rendu de l'Assemblée Générale des délégués et du CVL Mardi 15 mars 2016 - Salle Jean Cocteau

Personnes présentes :

- Madame Thiébault Proviseur
- Personnel vie scolaire : Mme May, Mme Dabel et M. Janin,
- Personnel d'Intendance : M. Bleuse Gestionnaire , Mme Lorne Attachée d'Intendance,
- Personnel enseignant : M. Eloy, Mme Seurat, Mme Onraedt, Mme Camus, M. Kabbani, M. Payen
- Les délégués de classe titulaires du Lycée Général et du Lycée Professionnel,
- Les représentants élèves aux deux CVL
- Les deux services civiques Florence et Benjamin

Madame THIEBAULT ouvre la séance à 11h et évoque le premier point à l'ordre du jour :

1) Les téléphones portables : état des lieux concernant l'application de la réglementation actuelle

Petite rappel : au jour d'aujourd'hui le Règlement Intérieur prévoit que les téléphones doivent être éteints et rangés dans tous les bâtiments, exception faite des foyers d'externat et d'internat et de la salle de repos des BTS. Seuls les personnels autorisés peuvent utiliser leur portable.

Constat : Un débat a eu lieu récemment sur la possibilité d'alléger ou non la règle. Or les abus et contradictions constatés n'incitent pas à une plus grande tolérance. **Madame THIEBAULT** parle à juste titre de "tout et n'importe quoi" :

- Les élèves consultent les téléphones malgré l'interdiction
- Certains à un niveau sonore insupportable
- Des vols ou dégradations volontaires sont parfois signalés
- Lorsqu'un adulte intervient, certains élèves se sentent agressés et ont une réaction complètement inappropriée (insolence, chantage, menaces etc.)

Dans ces conditions peut-on accorder notre confiance si le règlement actuel n'est pas respecté tel qu'il devrait l'être ? Autre solution qu'en passer par la punition ou la sanction ?

Interventions :

- **Madame THIEBAULT** rappelle qu'une fraude au téléphone portable aux examens peut avoir des conséquences fâcheuses : interdiction de s'inscrire à un concours public pendant plusieurs années, annulation totale des épreuves déjà passées. **Mme MAY** précise que l'an dernier 3 cas de fraude ont été signalés : 2 en BTS et un au Bac. La procédure pour l'élève qui passait le bac a conduit à l'annulation de toutes ses épreuves de premières et terminale !
- **Une déléguée du lycée général** fait remarquer que *l'utilisation du téléphone portable peut être très utile dans les salles de permanence pour faire des recherches quand les postes informatique du CDI sont tous occupés.*
- **M. ELOY** reconnaît qu'il lui arrive de consulter ses mails sur son téléphone pendant la surveillance d'un DS.
- **Mme DABEL** : « l'utilisation du téléphone ou d'un outil numérique en cours est laissée à l'appréciation du professeur dans le cadre de sa liberté pédagogique. »
- **M. ELOY** ajoute : « Dans le cadre d'un TPE également. »

Madame THIEBAULT conclut qu'une période d'application pleine et réelle du règlement actuel va être observée, période à l'issue de laquelle un bilan sera fait.

2) Bousculades dans les couloirs et dégradations

Constat : Là aussi le bilan n'est pas satisfaisant :

- certains élèves sont affalés contre les murs et empêchent les autres de circuler; dans certains cas ils se déplacent à peine au passage des enseignants.
- Même s'ils ne perturbent pas au sens strict, certains couples d'amoureux sont "trop démonstratifs".
- Les blocages et difficultés de circulations créent des tensions qui parfois dégènèrent en bagarres.

Interventions :

- **Mme LORNE** évoque la recrudescence des dégradations dans certains secteurs, notamment les toilettes du E et du L.
- **Les délégués** proposent d'ajouter des poubelles supplémentaires, dans les salles d'étude par exemple.
- **M BLEUSE** répond que les poubelles actuelles ne sont malheureusement pas utilisées comme elles le devraient car on retrouve des déchets tout autour ; toutefois la proposition des élèves va être prise en compte.

3) Projet photos "IMAG'IN TON HERRIOT "

Présentation du concours photo "IMAG'IN TON HERRIOT" par les Services Civiques, FLOENCE et BENJAMIN :

Ce projet s'adresse à tous les élèves du lycée inscrits en 2015/2016.

Son thème : "Ma vie au lycée" ; objectif : valoriser l'établissement en proposant aux élèves de réfléchir au regard qu'ils portent sur leur lycée en tant que lieu d'épanouissement scolaire et personnel.

Calendrier : lancement officiel **mardi 15 mars** ; date limite de dépôt des photos **vendredi 29 avril**.

Conditions de participation : chaque participant pourra déposer 2 clichés maximum dont au moins un pris entre le 15 mars et le 29 avril ; format numérique 10 Millions pixels minimum ; inscriptions auprès de Benjamin ou Florence Salle L118 contre remise et acceptation du règlement du concours.

Coordonnateur technique : Mathieu Payen (laboratoire SVT).

5 clichés sélectionnés par le Jury seront récompensés par un lot.

5 autres clichés seront sélectionnés par un vote des élèves à la cantine.

Ces 10 photos seront agrandies et imprimées sur toile puis exposées dans l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Thiébault clôt l'Assemblée Générale à 11h50 et invite les délégués à transmettre toutes ces informations à leurs camarades.

La secrétaire de séance,

Président de séance,
Madame Thiébault

